

Pour diffusion immédiate

COMMUNIQUÉ

DÉLAI DE TRAITEMENT AU SERVICE DE L'URBANISME

Wickham, le 26 octobre 2023 - La Municipalité de Wickham désire informer les citoyennes et les citoyens d'une situation hors de son contrôle qui affecte présentement le service de l'urbanisme.

En effet, des départs non prévus au sein de la firme mandatée par la Municipalité occasionnent des délais de traitement plus long qu'à l'habitude. Habituellement, le délai de traitement pour les demandes de permis se situe en moyenne entre 7 et 12 jours ouvrables, mais, dans les circonstances, il pourrait atteindre 30 jours ouvrables.

Par conséquent, il est demandé de planifier vos demandes pour ceux et celles qui désirent obtenir un permis pour des travaux à réaliser pendant cette période. Le formulaire de demande de permis est disponible au www.wickham.ca dans la section « Services aux citoyens » dans l'onglet « Formulaires » ou par courriel à l'adresse courriel suivante urbanisme@wickham.ca.

La Municipalité souhaite aussi vous rappeler que le délai d'émission d'un permis ou d'une autorisation débute lorsque la demande déposée est complète et que tous les documents requis ont été fournis par le demandeur. Une demande n'est pas considérée comme débutée lors de la prise d'information.

De plus, afin de nous aider à réduire ce délai, évitez, dans la mesure du possible, d'envoyer plusieurs courriels ou messages téléphoniques pour un même sujet. Le service d'urbanisme s'assure de répondre à toutes les demandes.

« Soyez assuré que le personnel de la Municipalité ainsi que la firme d'urbanisme sont conscients que cette attente peut mener à des désagréments, ajoute Catherine Pepin, directrice générale de la Municipalité. Nous mettons tout en œuvre pour régler cette situation le plus rapidement possible. »

Merci de votre précieuse collaboration et de votre habituelle compréhension.

- 30 -

Source : Catherine Pepin
Directrice générale et greffière-trésorière
819 398-6878
dg@wickham.ca